



REGLEMENT DU CHAMPIONNAT MIXTE DES JEUNES PAR EQUIPES

Rappel

Pour être autorisées à participer aux épreuves dans les divisions Nationales, Régionales et Départementales (**Pré-Régionale**), les associations doivent disposer de 12 licenciés au moins disputant jusqu'à son terme le Championnat de France (épreuves corporatives exclues) et de **3 licenciés des catégories Jeunes** (- de 14 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours) **disputant effectivement une épreuve par équipe réservé aux jeunes de la ligue ou du département**. (Article 2 des dispositions communes aux championnats masculins et féminins)

Préambule

Cette compétition, organisée uniquement au niveau départemental, se déroule conformément aux règlements sportifs de la F.F.T.T.

La commission des jeunes se réserve le droit d'adapter ce règlement au cas où le nombre d'équipes engagées dans une catégorie ne permet pas un déroulement normal ou tel que décrit dans le présent règlement.

Article 1 : Conditions de participation

Le championnat départemental des jeunes par équipes est ouvert à tous les joueurs et joueuses jeunes du département licenciés "Traditionnels" à la Fédération Française de Tennis de Table. Les joueurs(ses) licenciés « Promotionnels » participants à ce championnat basculeront automatiquement en « Traditionnels ».

Tout joueur(se) ayant 1300 points (classé 13) ou plus, classement officiel sur la licence, ne pourra participer à cette compétition. Toutefois il pourra disputer la 2^{ème} phase, à la condition d'avoir eu moins de 1300 points et d'avoir joué au moins une fois lors de la 1^{ère} phase.

Les parties disputées par des joueurs(ses) non licenciés à la date de la compétition seront annulées avec les conséquences qui en découlent pour le résultat de la rencontre, pouvant aller de la simple modification du score de la rencontre au déclassement de l'équipe à la 4^{ème} place du groupe lors des rencontres par groupe.

Lors de l'engagement des équipes, les associations devront préciser leurs conditions d'organisation (nombre de tables, possibilité ou non de recevoir, etc...) afin qu'il puisse en être tenu compte pour les convocations, dans la mesure du possible. Par la suite, au cours de la saison, elles pourront faire part au responsable de tout événement particulier (indisponibilité de salle, par exemple), et ceci dans des délais compatibles pour une prise en compte (en général, 4 à 5 semaines avant la date de l'épreuve).

Article 2 : Droits d'inscription

Chaque saison, toute association désirant participer au Championnat Départemental des Jeunes par équipes doit s'acquitter lorsqu'elle s'engage, d'un droit d'inscription forfaitaire.

Pour chaque journée, les clubs peuvent engager une équipe supplémentaire. Néanmoins après la 1^{ère} phase, **toute équipe nouvellement engagée évoluera dans la dernière division.**

Article 3 : Phases du Championnat

Pour toutes les catégories.

Ce championnat se divise en trois phases :

- 3 journées pour la 1^{ère} phase, dite de mise à niveau, par groupe de 4 équipes (éventuellement 3 suivant le nombre d'engagés).
- 3 journées pour le championnat proprement dit, soit par poule de 4 équipes (éventuellement 3 suivant le nombre d'engagés), soit par groupe de 4 équipes (éventuellement 3 suivant le nombre d'engagés), selon les catégories et les divisions.
- 1 journée finale réservée aux équipes qualifiées pour l'attribution des titres.

Article 4 : Catégories d'âge

La compétition comporte les **4 catégories** suivantes (âges au 1er janvier de la saison en cours) :

- 1- Moins de 18 ans
- 2- Moins de 15 ans
- 3- Moins de 13 ans
- 4- Moins de 11 ans

Article 5 : Composition des équipes

Un(e) joueur(se) pourra participer dans les catégories d'âge 1, 2 ou 3 supérieures à la sienne.

Aucune limitation sur le nombre de filles, de mutés ou d'étrangers dans la composition des équipes.

Une équipe peut changer de composition et de joueurs entre 2 rencontres d'une même journée.

Article 6 : Organisation Sportive

Pour toutes les catégories, les rencontres se disputent par équipe de 3 joueurs, joueuses, ou mixte.

La tenue sportive est obligatoire (short et maillot de l'association).

Les associations devront numéroter leurs équipes dans chaque catégorie par ordre de valeur suivant les classements de la plus forte à la moins forte.

Les parties se jouent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

Une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée perdue 3 manches à 0 et 11/0 à chaque manche.

Article 7 : Salle - Horaire

La salle devra être prête et ouverte ½ h avant le début de la compétition.

Si un groupe ne peut se disputer pour cause de fermeture de salle ou non accès aux conditions matérielles de jeu, l'équipe devant recevoir sera pénalisée et sera considérée comme forfait (voir article 12) ; elle marquera 0 point pour la journée considérée. Pour les équipes s'étant déplacées, il leur sera attribué l'équivalent des points d'un 2^e de groupe dans leur division.

Le pointage et la composition des équipes se feront **15 minutes** avant le début de la compétition.

Dans le cas où, une équipe se déplaçant peut prévoir un retard dû à un cas de force majeure et sous condition qu'elle ait pu prévenir le responsable du club recevant par téléphone avant l'heure du début de la rencontre, un délai de 15 minutes pourra lui être accordé avant que les rencontres ne soient lancées.

Article 8 : Brûlage

Aucun joueur (se) ne peut jouer dans deux équipes différentes au cours d'une même journée.

Déroulement de la 1^{ère} phase (3 journées)

2 possibilités

1. Par groupe de 4

Les équipes sont réparties par **groupes** de 4 et disputeront dans une même salle 2 rencontres. A l'issue de la première rencontre (demi-finales), les 2 vainqueurs se rencontreront pour la 1^{ère} place, les perdants disputant une rencontre pour la 3^{ème} place. Les rencontres seront arrêtées dès qu'une équipe aura marqué plus de la moitié des points (points-résultats).

Pour les équipes :

- 1- Les rencontres se déroulent sur 2 tables,
- 2- Les tours et les parties doivent impérativement se dérouler selon l'ordre suivant :
T1 : A/X - B/Y T2 : C/Z - B/X T3 : Double T4 : A/Z - C/Y T5 : B/Z - C/X T6 : A/Y.
- 3- Les parties de simple rapportent 1 point. Le double rapporte 2 points lors du déroulement en groupe.
- 4- En cas de deux équipes incomplètes à 2 joueurs, le double rapportera toujours 1 point (5 points à partager).
- 5- Dans un tour donné, toute partie commencée doit être disputée jusqu'à son terme, même si entre temps, une partie lancée sur l'autre table donne la victoire à l'une des équipes.

2. Par groupe de 3

Une seule feuille de rencontre

3 rencontres en une poule unique

A chaque tour, les 3 équipes se rencontrent sur 3 tables en même temps

Toutes les parties sont jouées et comptent 1 point, y compris le double.

L'ordre des tours et des parties doit être rigoureusement respecté.

T1 : B/X T/Z C/S T2 : A/Y S/X B/R T3 : Double ABC/XYZ T4 : C/Z R/Y B/T
T5 : Double RST/XYZ T6 : A/X S/Z C/T T7 : Double ABC/RST T8 : C/Y R/X A/S
T9 : B/Z T/Y A/R

A l'issue de chacune de ces 3 journées, des équipes descendront et monteront de division. Le processus de ces montées et descentes sera précisé sur les convocations pour chaque journée.

De plus, lors de chaque tour de cette 1^{ère} phase, il sera attribué des points **en fonction de la place et de la division** afin d'établir un classement intermédiaire et déterminer les 8 équipes qui disputeront la 2^{ème} phase en D1, **les 16 qui évolueront en D2 et celles qui seront en D3.**

Ces points **victoires** seront attribués selon le tableau ci-dessous :

	D 1				D 2				D 3			
Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Points	10	9	8	7	7	6	5	4	5	4	3	2

~~Toute équipe gagnant par forfait ou n'ayant pas d'adversaire sera considérée comme victorieuse et bénéficiera donc des points victoires correspondants.~~

~~Nota : Si dans une catégorie il y a moins de 13 équipes engagées, le championnat se disputera par poules dès la première journée.~~

Déroulement de la 2^{ème} phase (3 journées)

Pour la division 1, la 2^{ème} phase se disputera par **poules** de 4 équipes, et comprendra 2 poules soit 8 équipes. Le déroulement des poules comportera 3 journées, dont le calendrier sera communiqué en même temps que les convocations pour la première journée de la 2^{ème} phase. Lors d'une rencontre de poule, toutes les parties doivent être disputées, le double comptant alors normalement comme les simples pour 1 point (points-résultats).

Pour les équipes non qualifiées en division 1 :

Le déroulement de la 2^{ème} phase se poursuit selon le principe des **groupes**, tel qu'en 1^{ère} phase (équipes réparties par groupes de 4, et disputant dans une même salle 2 rencontres (demi-finales), à l'issue desquelles, les 2 vainqueurs se rencontrent pour la 1^{ère} place, les perdants disputant une rencontre pour la 3^{ème} place, les rencontres étant arrêtées dès qu'une équipe a marqué plus de la moitié des points, le double rapportant 2 points). ~~A l'issue des journées 4 et 5, des équipes descendront de division. Ces descentes seront précisées sur les convocations pour chaque journée.~~

~~Il n'y a pas de montée ni de descente de division.~~

Pour chaque division, un nouveau classement intermédiaire sera établi comme pour la première phase en fonction de la place obtenue à l'issue de chaque journée selon le barème ci-dessous :

Place	D 2				D 3			
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e
Points	7	6	5	4	5	4	3	2

Pour les équipes en groupe de 3.

Une seule feuille de rencontre

3 rencontres en une poule unique

A chaque tour, les 3 équipes se rencontrent sur 3 tables en même temps

Toutes les parties sont jouées et comptent 1 point, y compris le double.

Comme pour la 1^{ère} phase, un classement intermédiaire sera fait suivant le barème de la phase 1, afin de déterminer les équipes qui iront en finale.

Evolution du nombre d'équipes dans les divisions

Le nombre de divisions et le nombre d'équipes par division est dépendant du nombre d'équipes participant au championnat, pour chaque catégorie.

A titre indicatif, car dépendant du nombre exact d'équipes engagées, au fil des journées, le nombre d'équipes qualifiées par division évoluerait de la manière suivante :

Nb équipes	Divisions	N° des journées					
		J1	J2	J3	J4	J5	J6
24 équipes	Div . 1	24	24	20	8	8	8
	Div . 2	0	0	4	16	16	16
32 équipes	Div . 1	32	24	20	8	8	8
	Div . 2	0	8	12	16	16	16
	Div . 3	0	0	0	8	8	8
40 équipes	Div . 1	40	32	24	8	8	8
	Div . 2	0	8	12	16	16	16
	Div . 3	0	0	4	16	16	16
48 équipes	Div . 1	48	36	24	8	8	8
	Div . 2	0	12	20	16	16	16
	Div . 3	0	0	4	16	16	16
	Div . 4	0	0	0	8	8	8

En grisé, les rencontres se déroulant en Poules. Toutes les autres rencontres se déroulent en Groupes.

Article 10 : Classement général intergroupes

A l'issue des journées se déroulant en groupe, s'il est nécessaire de départager des équipes ayant terminé au même rang dans des groupes différents de la même division (et concernées par la montée, le maintien ou la descente de division), celles-ci seront départagées par les quotients suivants, par priorité :

- 1 - Nombre de points-résultats gagnés (de la totalité des rencontres de la journée) divisé par ceux perdus.
 - 2 - Nombre de manches gagnées (de la totalité des rencontres de la journée) divisé par celles perdues.
 - 3 - Nombre de points-résultats gagnés (de la finale vainqueur ou perdant) divisé par ceux perdus.
 - 4 - Nombre de manches gagnées (de la finale vainqueur ou perdant) divisé par celles perdues.
- En cas d'égalité persistante, un tirage au sort sera effectué.

Article 11 : Classement d'une poule

A l'issue de chacune des rencontres des journées se déroulant en poule, il est attribué les points-rencontres suivants :

- 3 points à l'équipe gagnante
- 2 points aux équipes à égalité
- 1 point à l'équipe perdante
- 0 point à l'équipe forfait ou pénalisée.

Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de points-rencontres. Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur la ou les rencontre(s) disputée(s) entre elles :

- 1 - En faisant le total de leurs points-rencontres dans la ou les rencontre(s) les ayant opposées.
- 2 - En faisant le quotient des points-résultats gagnés par ceux perdus dans la ou les même(s) rencontre(s).
- 3 - En faisant le quotient des manches gagnées par celles perdues dans la ou les même(s) rencontre(s).
- 4 - En faisant le quotient des points-jeux gagnés par ceux perdus dans la ou les même(s) rencontre(s).
- 5 - L'équipe ayant aligné le plus jeune joueur (joueuse).

Article 12 : Retard - Forfait

Aucun retard n'est autorisé à l'équipe recevant.

Le forfait d'une équipe est prononcé si aucun de ses joueurs ou joueuses ne s'est présenté 30 minutes après l'heure fixée de la rencontre. Un joueur(se) absent(e) à l'appel de son nom perd la partie mais pourra disputer les parties ultérieures si son nom est porté sur la feuille de rencontre.

En cas de forfait d'une équipe, la composition de l'équipe présente doit être portée sur la feuille de rencontre qui doit être envoyée au responsable de l'épreuve.

Une équipe forfait 2 journées sera exclue du championnat et ses résultats annulés.

Une équipe forfait pour la journée finale verra tous ses résultats annulés.

Vu le nombre important de forfaits constatés au cours des saisons précédentes, une amende de 20 € sera infligée à chaque équipe forfait.

Toutefois, les pénalités financières ne seront pas appliquées si le forfait est annoncé préalablement :

- 1- Au Comité Départemental à Nanterre (par téléphone, fax, e-mail, courrier) avant le vendredi 16h00 précédant la journée du championnat,
- 2- Au club adverse et au club recevant,
- 3- Au responsable de l'épreuve.

Cette exonération des pénalités financières ne s'applique pas pour la journée finale du championnat des Jeunes.

Article 13 : Destination des résultats

Les feuilles de rencontre sont établies en 3 exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :

- 1 exemplaire au responsable du championnat,
- 1 exemplaire pour chaque capitaine (la 2^{ème} à l'équipe visiteuse, la 3^{ème} à l'équipe recevant).

Les associations qui reçoivent sont responsables de l'envoi des feuilles de rencontre dans les 48 heures, par courrier suffisamment affranchi au tarif " lettre ".

Vu le nombre important de retards constatés dans l'envoi des feuilles de match au cours des saisons précédentes, une amende de 20€ sera infligée pour tout envoi non effectué dans les délais, c'est à dire posté au plus tard le mardi suivant la rencontre, le cachet de la poste faisant foi.

Article 14 : Journée Finale

Si la division comporte une seule poule, le classement général sera celui de la poule, il n'y aura pas de journée finale.

Dans toutes les divisions et dans toutes les catégories, ~~seront qualifiées pour la journée finale les équipes classées premières de leur poule ou de leur groupe à l'issue de la 6^{ème} journée du championnat.~~, seront qualifiées pour la journée finale les équipes terminant aux 4 premières places du classement intermédiaire pour chaque division.

~~Si la division comporte 4 poules ou 4 groupes, il y aura des 1/2 finales entre les 4 vainqueurs de poules ou groupes (placement par tirage au sort), puis une finale des vainqueurs et une finale des perdants.~~

~~Si la division comporte 2 poules ou 2 groupes, il y aura des 1/2 finales croisées (1^{er} poule A contre 2^{ème} poule B et 1^{er} poule B contre 2^{ème} poule A), puis une finale des vainqueurs et une finale des perdants.~~

Conditions de participation

Les joueurs ou les joueuses d'une équipe participant à la journée finale doivent avoir disputé au moins une journée du championnat avec cette équipe.

A défaut, il est autorisé la participation d'un ou plusieurs joueurs ou joueuses remplaçants à condition que leurs classements soient inférieurs ou égaux au moins bon classement parmi tous les joueurs ou joueuses ayant constitué cette équipe lors de toutes les journées précédentes.

Article 15 : Challenge Jean ROCHMANN

Le challenge Jean ROCHMANN, créé par notre ancien Président et fondateur du Comité Départemental des Hauts de Seine, sera remis pour la saison au club ayant obtenu dans toutes les catégories jeunes le meilleur résultat d'ensemble d'après le barème suivant :

Nbre Eq.	Places																							
	D 1								D 2															
	1	2	3	4	5	6	7	8	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
6 éq.	16	12	9	6	4	3																		
12 éq.	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3	2	1												
16 éq.	27	23	20	17	15	14	13	12	11	9	7	5	4	3	2	1								
24 éq.	35	31	28	25	23	22	21	20	19	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
32 éq.	44	40	37	33	31	30	29	28	27	25	23	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9
40 éq.	55	51	48	45	43	42	41	40	39	36	34	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20
48 éq.	63	59	56	53	51	50	49	48	47	45	43	41	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28
Nbre Eq.	Places																							
	D 3																							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
32 éq.	8	5	3	1																				
40 éq.	19	17	15	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1								
48 éq.	27	25	23	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

En cas d'égalité, les associations ex-æquo seront départagées par :

- 1- Le plus grand nombre d'équipes ayant réellement terminé le championnat.
- 2- Le nombre d'équipes de la plus jeune catégorie ayant participé au championnat dans son intégralité.

Article 16 : Récompenses

Les clubs classés aux trois premières places du Challenge Jean Rochmann recevront une coupe.
Les équipes vainqueurs en division 1 dans chaque catégorie recevront une coupe.
Les joueurs des équipes ayant terminé aux trois premières places de chacune des divisions et catégories du championnat recevront une médaille.

Pour toute réclamation, seul le règlement édité sur papier fait foi.

Responsable de la Compétition :

CDTT 92 – Allée de la Libération – 92000 NANTERRE

☎/Fax : 01 47 29 17 97 :

Email : s.pietu.cd92@orange.fr

	<u>Toutes les catégories</u>	<u>Dates de clôture des engagements</u>
1 ^o Journée	Dimanche 6 novembre 2011	Vendredi 14 octobre 2011
2 ^o Journée	Dimanche 11 décembre 2011	Vendredi 18 novembre 2011
3 ^o Journée	Dimanche 8 janvier 2012	Vendredi 16 décembre 2011
4 ^o Journée	Dimanche 18 mars 2012	
5 ^o Journée	Dimanche 1 avril 2012	
6 ^o Journée	Dimanche 13 mai 2012	
Journée Finale	Dimanche 3 juin 2012	

Tarifs des Engagements :

Equipes de 3 Joueurs :

30,00



**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL MIXTE
DES JEUNES PAR EQUIPES
SAISON 2011-2012**

FORMULAIRE D'ENGAGEMENTS

CLUB.....

N°.....

Nombre de tables permettant le déroulement du championnat	Le Dimanche =
---	---------------------

Coordonnées du responsable de cette épreuve pour votre club :

Nom : **Tél :**

Mail :

EQUIPES ENGAGEES

Catégories	Nombre	à payer
-18 ans	30,00 € x.....=
-15 ans	30,00 € x.....=
-13 ans	30,00 € x.....=
-11 ans	30,00 € x.....=
		Total à payer :

Engagements à faire parvenir pour le (Voir calendrier page 7 du règlement) au :

*Comité Départemental de Tennis de Table
Allée de la Libération
92000 – NANTERRE*

NB : Les clubs devront faire des copies de cette feuille d'engagement afin de pouvoir engager des équipes supplémentaires pour les 2^{ème} et 3^{ème} journées du championnat.

Le règlement financier fera l'objet d'un envoi de facture aux clubs